

Dépistage du cancer de la prostate

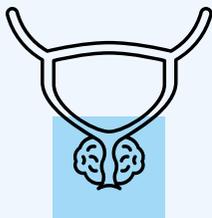
LE DÉPISTAGE INDIVIDUALISÉ

Une surveillance est recommandée à partir de **50 ans chez les hommes**. Discutez-en avec votre médecin traitant ou un urologue.

Le dépistage est basé sur deux pratiques :

1. Le professionnel de santé réalisera un examen (le toucher rectal).
2. Le professionnel de santé réalisera un test de PSA (Prostate Spécifique Antigen ou antigène spécifique de la prostate).

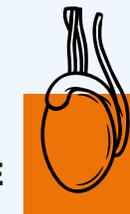
À savoir : le taux de PSA seul ne suffit pas à dépister un cancer.



Dépistage du cancer des testicules

LE DÉPISTAGE INDIVIDUALISÉ

1. Dès la puberté pour les hommes, procédez régulièrement à l'auto-examen des testicules.
2. En cas de doutes, de douleurs ou de questions, discutez-en avec votre médecin traitant.



Auto-examen



GARD

Si vous souhaitez nous soutenir et vous impliquer dans la promotion des dépistages des cancers, vous pouvez nous contacter :

preventioncd30@ligue-cancer.net

04 66 27 91 90

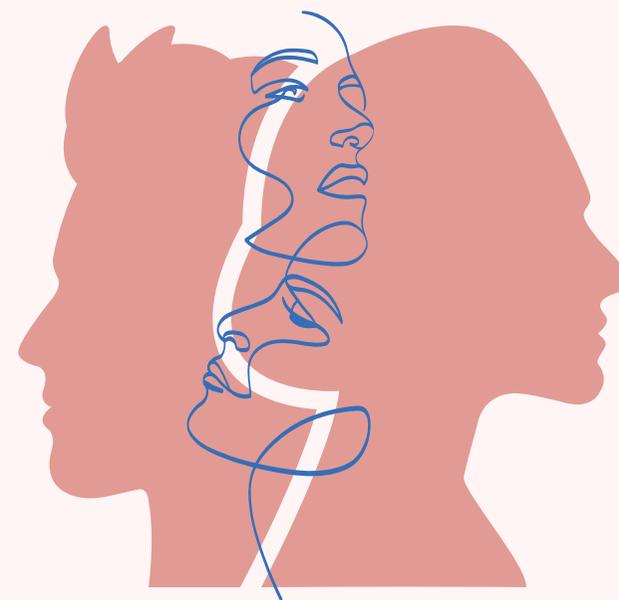


Ligue-cancer.net

Dépistages des cancers



Informations pour prendre ma santé en main



GARD

Dépistage du cancer du sein

POUR QUI ?

De 50 à 74 ans pour les femmes, sans antécédents, ce dépistage GRATUIT est recommandé tous les 2 ans.

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ

1. Vous recevez une lettre d'invitation ou un mail par la sécurité sociale.
2. Vous prenez rendez-vous dans un centre d'imagerie de votre choix parmi ceux de la liste fournie avec votre invitation.
3. Rendez-vous le jour de l'examen au centre d'imagerie avec vos anciens clichés si vous en avez.
4. Le radiologue réalise une mammographie.
5. Vous récupérez vos résultats quelques jours plus tard.
6. Dans le cadre du dépistage organisé, la mammographie est lue par un second radiologue.

LE DÉPISTAGE INDIVIDUEL

En cas d'antécédents personnels ou familiaux, ou en dehors de cette tranche d'âge, consultez votre médecin traitant, sage-femme ou gynécologue pour bénéficier d'un suivi personnalisé.



Dépistage du cancer du col de l'utérus

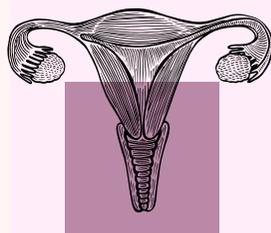
POUR QUI ?

Le dépistage est pris en charge pour les femmes de 25 à 29 ans tous les 3 ans et de 30 à 65 ans tous les 5 ans.

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ

1. Vous recevez une lettre ou un mail d'invitation par la sécurité sociale.
2. Vous prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste, votre sage-femme ou votre gynécologue.
3. Le professionnel de santé réalise un frottis ou un examen cytologique et envoie le prélèvement dans un laboratoire pour analyse. Cette analyse est gratuite.
4. Vous récupérez vos résultats quelques jours plus tard.

Une vaccination HPV (papillomavirus) est aujourd'hui l'outil majeur pour éradiquer le virus. Pour toutes les filles et les garçons de 11 ans à 19 ans. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant.



Dépistage du cancer colorectal

POUR QUI ?

De 50 à 74 ans pour les femmes et les hommes, sans antécédents, ce dépistage GRATUIT est pris en charge tous les 2 ans.

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ

1. Vous recevez une lettre d'invitation par la sécurité sociale.
2. Vous récupérez gratuitement votre kit de dépistage au choix :



En pharmacie



Par votre médecin généraliste



En scannant le QRCode ou en vous connectant sur le site

monkit.depistage-colorectal.fr

3. Vous réalisez le test à votre domicile et l'envoyez par voie postale.
4. Vous recevez vos résultats chez vous.

LE DÉPISTAGE INDIVIDUALISÉ

En cas de saignements dans les selles, d'antécédents personnels ou familiaux, ou en dehors de cette tranche d'âge, consultez votre médecin traitant pour bénéficier d'un suivi personnalisé.

